



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 93330

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance des recrutements au CAPES de documentation. Pour l'année 2010, le CAPES externe de documentation ne propose que 192 postes alors que 426 départs à la retraite sont annoncés pour la rentrée 2011. En ne remplaçant qu'un seul professeur documentaliste sur trois, le fonctionnement pédagogique de nombreux CDI va se retrouver dégradé. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux, dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Le recrutement du CAPES de documentation est resté constant entre 2008 et 2010, à hauteur de 192 postes. Pour la session 2011, il a été décidé de porter à 206 le nombre global de postes offerts aux concours du CAPES de documentation. Cette augmentation (+ 7,3 %), dans un contexte de resserrement du volume des recrutements, témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour cette spécialité, dont il reconnaît par là même l'utilité et le rôle déterminant dans la formation et la réussite des élèves. Les volumes de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminés chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement. Entre 2009 et 2010, les constats montrent une baisse du niveau des départs (- 5 %) des documentalistes. Selon les projections, cette baisse devrait se poursuivre. En réalisant un effort dans le recrutement dans un contexte de resserrement du nombre global des ouvertures de postes et profitant d'une baisse du nombre d'enseignants partant à la retraite, le ministère de l'éducation nationale adapte les moyens aux besoins dans cette discipline.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93330

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12405

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3991